JE TRAVAILLE À L'EDUCATION NATIONALE.

QUELS RISQUES ?

QUELLES REPONSES ?

Lundi 17 novembre au Lycée des Iscles à Manosque.

Stage ouvert à tous (syndiqué ou pas)

Modèle d'autorisation d'absence (à poser avant le 17 octobre!) sur le tableau syndical SNES.

pour toutes infos : s2-04@aix.snes.edu

91% → pourcentage d'enseignants qui estiment que leur métier est plutôt dévalorisé aux yeux de la société actuelle *(sondage institut Harris pour le SNUIPP-FSU réalisé en 2013)*

78% → Pourcentage d'enseignants qui déclarent avoir eu un problème d'ordre musculo-squelettique au cours des 12 derniers mois *(enquête du carrefour santé social de janvier 2012)*

24% → Pourcentage d'agents qui se déclarent en état de tension au travail, 14% se déclarent en épuisement professionnel *(enquête du carrefour santé social de janvier 2012)*

0 → c'est le nombre de médecin de prévention dans les Alpes de Haute Provence !

La question de la souffrance au travail et des risques psychosociaux est au cœur des préoccupations des travaux des CHSCT. Dans la suite de l'accord de 2009 sur la santé et la sécurité au travail dans la Fonction Publique, une longue négociation a permis d'intégrer nombre de nos préoccupation et demandes. Elle aboutit à un protocole d'accord signé en octobre 2013 qui engage l'état employeur et l'ensemble des employeurs publics dans la prévention des R.P.S.

C'est dans ce contexte que nous vous proposons

un stage le 17 novembre au Lycée des Iscles de Manosque de 9h à16h30.

avec les interventions

d'Elodie Montreuil spécialiste CHSCT en lien avec la M.G.E.N.04 et qui travaille pour Secafi

et de

Séverine Vernet du SNES Secrétaire du CHSCT Académique.

R.P.S : Depuis maintenant plus d'une dizaine d'année, les RPS constituent un des risques majeurs pour la santé mentale et physique des salariés. Les RPS recouvrent des risques professionnels qui portent atteinte à l'intégrité physique et à la santé mentale : stress, harcèlement, épuisement, violences… Ils peuvent entraîner des pathologies telles des dépressions, des maladies psychosomatiques, des problèmes de sommeil, mais aussi générer des troubles musculo-squelettiques, des maladies cardio-vasculaires, voire entraîner des accidents du travail.

Le CHSCT : Les CHSCT ont été créés par décret à la fin de l'année 2011.Ils sont présidés par l'Inspecteur d'Académie (CHSCT départemental) par le recteur (CHSCT Académique) ou par le ministre (CHSCT ministériel). Les représentants du personnel sont 7 à siéger (dans le 04 :5 postes sont pourvus par la FSU (dont le SNES fait partie)). Les CHSCT ont une mission de conseil auprès de l'employeur, en termes de prévention des risques, ils sont en lien avec les personnels spécialisés (médecin de prévention, inspecteur santé et sécurité du travail…) ils se situent au plus près des agents. Cela se traduit par des visites d'établissement, par des enquêtes en cas d'accident ou d'études sur les conditions de travail. Après cette phase de diagnostic, des actions en direction des personnels sont mises en œuvre : proposition d'outils de prévention ou élaboration de préconisations.

Les RESEAUX P.A.S. Les réseaux P.A.S. sont le fruit de la volonté réciproque de notre ministère et de la M.G.E.N. de développer des actions communes complémentaires dans les domaines de la santé, de l'aide sociale, de l'éducation et de la formation qui soient le plus adaptées aux besoins des personnels et améliorent l'exercice de leur profession. Ce partenariat a été institutionnalisé par un accord-cadre qui ambitionne la prise en compte des aléas de l'activité professionnelle tout au long de la carrière, la prise en compte des personnels en difficulté et la mise en œuvre de politiques de prévention des conduites à risques et des phénomènes de violence.